

PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 23 juin 2010 – 20 h

Nombre de conseillers en exercice : 8

Nombre de conseillers présents : 7

Sous la Présidence de M. Gilles STEGER, Maire.

Présents : M. Rémy KERN, 1er Adjoint ; Mme Nicole BINDER, 2ème Adjointe ; M. Jean-Paul RUDLER, 3^o Adjoint,

Mme Frédérique WEBER

MM. Vincent COUSSEDIERE, Jean-Paul LUTTRINGER

Excusé avec procuration : M. Vincent CHRISTEN, qui a donné procuration de vote à M. Vincent COUSSEDIERE.

M. le Maire salue les personnes présentes à cette 5^{ème} réunion du Conseil Municipal.

Au regard de l'ordre du jour restreint, il a été profité d'inviter les responsables de l'ONF pour une réunion d'information et d'échanges suite aux interrogations de certains conseillers municipaux soulevées lors de la séance budgétaire du 31 mars 2010.

M. le Maire souhaite la bienvenue à M. Charles PILLAIN, responsable de l'Unité Territoriale de l'ONF de St-Amarin et M. Marc SOLARI, Chef de Triage.

Ils concèdent que les changements réglementaires de ces dernières années ont introduits des notions loin d'être évidentes et se déclarent ouverts à répondre à toutes les questions.

Leurs explications portent sur la notion de forêt soumise au régime forestier, les différentes missions de l'ONF et la tarification des différents travaux d'exploitation, patrimoniaux de maintenance, sylvicole et d'infrastructure.

Toutes les forêts communales sont régies par le code forestier - article L111-1, 2°. L'Office national des forêts est chargé, à ce titre, d'assurer la mise en œuvre du régime forestier dans les bois, forêts et terrains relevant de ce régime. Le recours à l'ONF est ainsi une obligation législative.

Depuis 2003 les exigences du droit de la concurrence notamment européen, placent les prestations d'ingénierie dans le secteur concurrentiel. Depuis lors, sont distinguées différentes prestations relevant du régime forestier. La rétribution des services variant selon qu'ils relèvent du régime forestier ou non.

En Alsace, l'ONF réalise pour les communes forestières des prestations contractuelles, hors régime forestier, selon plusieurs modalités : soit comme une entreprise, soit comme maître d'œuvre, soit comme expert.

Font partie du régime forestier la présentation d'un programme annuel de travaux et d'un bilan technique et forestier, le martelage des coupes, la présentation d'un Etat prévisionnel de Coupes, la surveillance générale de l'exploitation (respect des peuplements et des infrastructures...) et la commercialisation des bois. Ces prestations sont couvertes par les frais de garderie versées chaque année à l'ONF.

Travaux qui ne relèvent pas du régime forestier et donc payants selon des critères bien définis : la réalisation des travaux sylvicoles et d'exploitation, l'encadrement des bûcherons et du personnel forestier communal, la gestion de la paie, la réalisation des travaux et leur suivi, le choix et l'encadrement de l'entreprise de débardage, l'encadrement des bûcherons, le classement et le dénombrement des bois vendus.

Les honoraires de l'ONF sont de 13 % HT des dépenses constatées, pour une dépense annuelle supérieure à 20 000 € HT, ce qui est quasi systématiquement le cas. Le taux peut paraître élevé mais il tient compte du fait que de nombreux suivis de travaux portent sur des petits chantiers.

Les travaux d'exploitation sont facturés à 3 € HT/m³ de bois façonné.

L'assistance à la gestion de la main-d'œuvre est rémunérée à hauteur de 5% de la masse salariale totale annuelle.

D'autres prestations exceptionnelles peuvent être facturées sur la base d'un forfait basé sur le temps réel consacré.

Ainsi, les ressources de l'ONF sont : le versement compensateur de l'Etat, les frais de garderie (% sur les recettes annuelles, chasse incluses) et les honoraires d'ingénierie, détaillées ci-dessus.

Les techniciens sont interrogés sur la qualité de nettoyage et de remise en état des lieux après les chantiers. En réponse sont mises en avant : les nécessités de réduire au mieux les coûts, le recours à la mécanisation pour qu'une opération soit réalisable financièrement, la nécessité de gérer la forêt à long terme pour qu'elle soit pérenne. L'impact visuel paysager étant certes fort les trois années consécutives aux travaux.

En marge de ces questions sont évoqués les problèmes de surpopulation des cerfs et des sangliers.

M. le Maire remercie les techniciens de l'ONF pour leur exposé instructif et clair.

Après le départ des techniciens de l'ONF, à 21 h 10, il constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

N° 43 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales il convient de nommer un secrétaire de séance.

M. le Maire propose que la tâche soit assurée par M. Vincent COUSSEDIERE, ce qu'accepte l'intéressé et est validé, à l'unanimité, par le conseil municipal. Il sera assisté de la secrétaire de mairie.

N° 44 – APPROBATION PROCES – VERBAL du 12 mai 2010

Ce procès-verbal, de la séance du 12 mai 2010, dont une copie intégrale a été adressée à tous les conseillers, a été publié par voie d'affichage et est visible sur le site de la commune. Il est approuvé à l'unanimité des présents à ladite séance.

N° 45 – VENTE TERRAIN RUE DES CHAMPS, lieu-dit « Auf der Hoëhe » Melle Hélène ZUSSY & M. Emmanuel BAUER

Au budget primitif 2010 il a été inscrit la vente d'un terrain constructible, rue des Champs, lieu-dit « Auf der Hoëhe ».

La parcelle 37 de la section 10, d'une contenance de 16,60 ares (entre le numéro 32 b et le numéro 34 a été gardé, jusqu'à présent, en réserve foncière avec plus ou moins l'objectif de la céder à un jeune couple souhaitant s'installer à Geishouse.

Début janvier 2010 Emmanuel BAUER et Hélène ZUSSY ont fait part de leur souhait d'acquérir ce terrain.

Dans la discussion de négociation et suite à une visite sur place, il a été évoqué un prix de l'ordre de 4 500 € l'are avec frais d'arpentage à leur charge. A noter que les dernières ventes à proximité, en 2006, portaient sur un prix de vente de 4 000 € l'are. La surface souhaitée par les demandeurs porte sur 6,86 ares, délimitée par la rue des Champs et le chemin rural dit Mittlerer Weg.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette transaction sur la base du procès-verbal d'arpentage n° 239 du Cabinet Rémi Ostermann, géomètre de la Commune.

Dans la discussion générale une personne relève qu'une surface plus importante aurait pu être vendue, au regard que le restant de la parcelle d'origine pourrait ne plus se vendre.

La partie de la parcelle restera en réserve foncière fera l'objet d'une négociation ultérieure avec le propriétaire voisin.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 8 voix pour :

- retient la candidature de Melle Hélène ZUSSY et M. Emmanuel BAUER,
- décide de leur vendre la parcelle 148/6 de la section 10, d'une contenance de 6,86 ares, tel que délimitée par le procès-verbal d'arpentage n° 239 en date du 20 mai 2010,
- fixe le prix à 4 500 € l'are. Les frais d'arpentage et de notaire étant à la charge des acquéreurs,
- demande qu'une clause de rétrocession soit insérée dans l'acte de vente : «les acquéreurs s'engagent à rétrocéder à la commune, sur la demande de cette dernière, une surface utile pour la création d'un accès à la parcelle 147/6, en cas de nécessité et de vente de cette dernière parcelle. La surface concernée porte sur la partie basse de la parcelle 148/6, en limite de la rue des Champs et de la parcelle 147/6»
- charge M. le Maire d'entreprendre toutes les démarches utiles pour mener à terme la transaction et lui donne pouvoir de signer l'acte de vente.
- note qu'il conviendra d'être vigilant en matière d'évacuation des eaux pluviales ou naturelles.

N° 46 - COMMUNICATIONS & DIVERS

A) Prochaines réunions et manifestations :

- 10 juillet 2010 : réunion du Conseil Consultatif des Jeunes, à 10 h 00.
- 12 juillet 2010 : noces de diamant des époux Heinrich, 4 rue du Relais.
- 13 juillet 2010 : retraite aux flambeaux – rendez-vous au banc de la Hoëhe à 20 h 45.
- 17 juillet 2010 : sortie pédestre de l'Association de Gestion de la Salle Bramaly, ouverte à toute la population.
- 29 juillet 2010 : noces d'or des époux Ludwig, 12 Grand-Rue.
- 01 août 2010 : 22^{ème} rallye pédestre organisé par l'association « Culture et Loisirs ».
- La prochaine séance du conseil municipal est programmée pour le mercredi 08 septembre 2010.

B) Autres communications du Maire :

- Il rend compte de la dernière réunion du **Comité de Pilotage du périscolaire** :
la fréquentation moyenne, relativement stable, est de 91/93 enfants à midi par rapport à un prévisionnel de 104, et de 39/43 enfants le soir par rapport à un prévisionnel de 52.
Par contre la fréquentation pour Geishouse est en diminution. Entre 2 et 5 enfants fréquentent la structure (moyenne proche de 2 à midi et 3,5 le soir).
Le contrat « enfance jeunesse 2008/2011 » signé avec la Caisse d'Allocations Familiales a été revu, en définitive, par cette Caisse générant ainsi des recettes en hausse, alors qu'il paraissait figé sur des données sous-estimées.
M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait confirmé, lors de sa dernière séance, son adhésion au périscolaire mais avait émis des réserves sur deux clauses de la convention. Des engagements écrits sont attendus de l'instance communautaire pour ce qui concerne ces clauses pénalisantes.
- La procédure de transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** se poursuit. Le cabinet a tenu six réunions thématiques à la Communauté de Communes :
La prochaine étape sera la rencontre des élus de chaque commune sur site. Aussi, pour préparer cette réunion qui se tiendra dès la fin de l'été, M. le Maire informe qu'il programmera plusieurs séances des commissions réunions encore en juillet/août pour bien clarifier les attentes et objectifs pour les années à venir.
- Il rend compte de plusieurs réunions de préparation **du rallye automobile WRC**, auxquelles il a assisté.
Une réfection minimum de la route du Haag sera réalisée cet été par les ouvriers communaux et l'entreprise Matrol. Le devis de cette dernière s'élève à 6 123,52 €.
- Il informe qu'une réunion dite d'ultime chance de **reprise de la SAIC** s'est tenue avec le future repreneur, le Président de la Communauté de Communes de St-Amarin et les anciens salariés. De fortes craintes sont émises quant à cette reprise au vu des contraintes strictes de reprise de personnel, dictées par la législation et suivies sans intransigeance par les services de l'Etat.

C) Interventions diverses de conseillers municipaux :

- M. Rémy KERN :

- **Journée « bénévolat »** du samedi 22 mai 2010 : 41 personnes ont participé à cette journée, réparties en 11 équipes et 6 chantiers. Merci à tous.
- Les **Statues à la Grotte** ont été déposées le 26 mai 2010 pour leur donner « une nouvelle jeunesse ». La petite statue dite « Bernadette » sera reprise par un bénévole qui effectuera des réparations avec de la résine et de la fibre de verre. La peinture des deux statues devrait se faire par deux autres bénévoles. Leur remise en place est escomptée pour cet automne.
- Les travaux sur **le parcours de santé** sont en bonne voie. Il reste trois ateliers à reprendre et à sécuriser le peuplement forestier le long du sentier, ce qui sera fait au courant de cet été et cet automne pour les gros arbres lorsqu'ils seront hors sève.

- **Mme Frédérique WEBER**

- Relève que le **sentier** entre la rue des Champs et la rue du Relais est très fermé. Il est répondu que le **débroussaillage** de l'ensemble des sentiers n'a pas encore été effectué et fait partie des travaux non classés prioritaires. Ils seront programmés pour cet été.
- Remercie, dans la discussion, la réactivité de l'adjoint, pour la question d'**affaïssement** le long de sa propriété.
- Rend compte des **réunions** auxquelles elle a assisté **à la Communauté de Communes** :
Réunion en juin sur le **Tourisme** : un Comité de Pilotage vient d'être créé, dans le cadre des assises du tourisme. Elle en fera partie en sa qualité de membre de la commission de tourisme communautaire et de sa qualité de propriétaire de gîte rural. Ce Comité établira un cahier des charges pour le futur établissement d'un état des lieux en matière touristique.

Réunion de la commission **Economie** : où il a été question longuement de la reprise potentielle de l'usine SAIC de St-Amarin.
Un Comité de Pilotage a également été mis en place dans le cadre de l'engagement d'une opération collective de modernisation en faveur des activités artisanales et commerciales de proximité.
- Exprime sa déception que la manifestation du **Fackel** n'ait pas été organisée cette année.

La séance est levée à 22 h 15